

Campagne d'Aides Exceptionnelles d'Etudes Grenoble INP - UGA 2024-2025

Etape 1/2

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNE

TOUT ETUDIANT inscrit en **FORMATION INITIALE**, en cycle préparatoire, en licence, en cycle ingénieur ou en cycle master dans l'une des composantes de Grenoble INP - UGA

Pour l'étude de votre dossier, votre inscription administrative à Grenoble INP - UGA est obligatoire

LES ÉTUDIANTS AYANT LE STATUT D'APPRENTI OU DE STAGIAIRE NE SONT PAS ÉLIGIBLES .

PERIMETRE

L'Aide Exceptionnelle d'Etudes :

- ⇒ S'adresse aux étudiants en grande difficulté financière qui en font la demande
- ⇒ Est attribuée **en un versement unique** pour l'ensemble de l'année universitaire 2024-2025

DATE D'OUVERTURE DE LA CAMPAGNE

- ⇒ Début du dépôt des candidatures : **le jeudi 21 novembre 2024**
- ⇒ Fin du dépôt des candidatures : **le mercredi 18 décembre 2024 minuit**

DATE DE COMMISSION

- ⇒ La Commission Sociale Etudiante pour les Aides Exceptionnelles d'Etudes de Grenoble INP - UGA se tiendra en une séance **unique début février 2024**
- ⇒ Vous recevrez une notification par mail (à l'adresse renseignée dans votre dossier) de la décision vous concernant à **la fin février 2024**

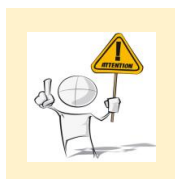
ADRESSES UTILES

⇒ **SOS Candidatures** en cas de difficultés pour remplir votre dossier, contactez le service scolarité de votre école :

- La Prépa des INP à Grenoble & à Valence : laprepa.cse@listes.grenoble-inp.fr
- Grenoble INP - Ense3, UGA : ense3.cse@grenoble-inp.fr
- Grenoble INP - Ensimag, UGA : sos.cse.ensimag@grenoble-inp.fr
- Grenoble INP - Esisar, UGA : esisar.cse@grenoble-inp.fr
- Grenoble INP - Génie Industriel, UGA : genie-industriel.cse@grenoble-inp.fr
- Grenoble IAE - INP, UGA (Grenoble & Valence) : scolarite-iae@grenoble-iae.fr
- Grenoble INP - Pagora, UGA : pagora.scolarite@grenoble-inp.fr
- Grenoble INP - Phelma, UGA : phelma.cse@grenoble-inp.fr
- Polytech Grenoble - INP, UGA : polytech-inscriptions@univ-grenoble-alpes.fr

⇒ **SOS technique** en cas de problèmes techniques : sos.cse@grenoble-inp.fr

FOIRE AUX QUESTIONS



Veillez consulter le document intitulé « [Foire Aux Questions](#) » (FAQ)

Les messages comportant une question déjà référencée dans la FAQ, ne seront pas traités par l'équipe SOS.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

⇒ Veuillez-vous référer au document « **Campagne d'Aides Exceptionnelles d'Etudes - Liste des pièces à fournir** »

▲ ATTENTION ▲

Tout dossier INCOMPLET, ou comportant des justificatifs non traduits, illisibles, et/ou ne correspondant pas à pas à ce qui est demandé sera rejeté.

Tous les documents doivent être impérativement traduits en français ou en anglais.

Les justificatifs des ressources familiales doivent impérativement indiquer l'identité de la personne concernée et le **montant ANNUEL IMPOSABLE** sur les revenus **perçus en 2023** ou en 2024 en cas de changement de situation.

Le format **PDF** est à privilégier, ou JPEG pour les images (photos, scan).

ACCES CANDIDAT A LA CAMPAGNE

Le lien pour accéder à la campagne d'Aides exceptionnelles d'Etudes 2024-2025 est communiqué UNIQUEMENT par le **service de scolarité de votre école.**

INFORMATIONS GENERALES

⇒ Pendant la campagne vous pouvez :

- Remplir le dossier
- Joindre les pièces demandées
- Modifier le dossier incomplet
- Modifier le dossier complet mais non soumis
- Soumettre le dossier - **Après soumission aucune modification ne pourra être apportée.**



L'application permet de remplir le dossier **en plusieurs fois.**

N'OUBLIEZ PAS DE SAUVEGARDER LE DOSSIER après avoir rempli tous les champs d'un onglet.

⇒ Lorsque tous les champs et tous les onglets du dossier sont complétés, le dossier est considéré comme **COMPLET** par l'application.

PENSEZ ALORS A SOUMETTRE VOTRE DOSSIER.